



Commission

**AGRICULTURE, FORÊT,
ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT**

I / RAPPEL

LE SCoT:

Un Rapport de Présentation

**Un Projet d'Aménagement et de Développement
Durable**

Un Document d'Orientations et d'Objectifs

+ Un Document d'Aménagement Commercial



I / RAPPEL

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

- > EXPOSE UN DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.
- > ÉTABLIT L'É.I.E ET LES PERSPECTIVES DE SON ÉVOLUTION.
- > Décrit l'articulation du SCoT avec les autres documents (compatibilité ou prise en considération)
- > Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du SCoT
- > Explique les choix retenus pour établir le P.A.D.D et le D.O.O
- > Présente les mesures envisagées pour prévenir, réduire, compenser les conséquences de la mise en œuvre du SCoT
- > Comprend un résumé non – technique et rappelle l'obligation de suivi, d'analyse, au plus tard dans les 10 ans suivant l'approbation du SCoT.

I / RAPPEL

L'État Initial de l'Environnement:

- Identification des **enjeux environnementaux** du territoire.
- Référentiel, « **état – zéro** » pour l'évaluation et le suivi du SCoT.

L'É.I.E doit permettre de répondre aux exigences européennes (Directive du 27 juin 2001) et à celles (article L121-1) du Code de l'Urbanisme

Article 5 de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001

Lorsqu'une évaluation environnementale est requise en vertu de l'article 3, paragraphe 1, un rapport sur les incidences environnementales est élaboré, dans lequel les incidences notables probables de la mise en œuvre du plan ou du programme, ainsi que les solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ou du programme, sont identifiées, décrites et évaluées. Les informations requises à cet égard sont énumérées à l'annexe I.

Annexe 1 Les informations à fournir en vertu de l'article 5, paragraphe 1 :

f) les effets notables probables sur l'environnement, y compris sur des thèmes comme la diversité biologique, la population, la santé humaine, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, les facteurs climatiques, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris le patrimoine architectural et archéologique, les paysages et les interactions entre ces facteurs.

I / RAPPEL

Article L121-1 du code de l'urbanisme

Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

- 1 L'équilibre entre :
 - a Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural ;
 - b **L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;**
 - c **La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;**
- 2 La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, **d'amélioration des performances énergétiques**, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;
- 3 La réduction **des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique** à partir de sources renouvelables, **la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.**

I / RAPPEL

Note de cadrage environnementale

Préserver les masses d'eau.

La préservation de la ressource en eau en qualité comme en quantité est un enjeu majeur du ScoT, par ailleurs affirmé par le SDAGE. Ces objectifs de préservation et de restauration de l'état des eaux (superficielles et souterraines) fixés par la directive cadre sur l'eau et visant au bon état des masses d'eau en 2015 méritent de constituer un guide dans la construction du projet de ScoT.

A ce titre, outre une agriculture respectueuse de l'environnement pour éviter les pollutions, il est fondamental pour garantir un prélèvement en quantité et en qualité (épuration), notamment par rapport au débit d'étiage, de préserver les zones humides et également les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques. Au-delà de cet aspect, la préservation des zones humides est également essentielle pour l'ensemble de leurs fonctionnalités ou services aujourd'hui reconnus (régulation des eaux, autoépuration, foyers de biodiversité, etc...).

La préservation des zones humides.

Veiller à l'adéquation entre ressource en eau et orientations d'aménagement.

II / PRÉSENTATION DU CONTENU DE L'É.I.E

L'État Initial de l'Environnement

I / UN TERRITOIRE RICHE DE SES CONTRASTES

- Situation géographique
- Géologie
- Hydrologie
- Paysages naturels
- Paysages bâtis et sites
- Occupation des sols
- Mesures de protection

II / UNE BIODIVERSITÉ ORDINAIRE REMARQUABLEMENT PROTÉGÉE

- Les réservoirs de biodiversité
- Les sous-trames
- Les corridors écologiques
- Détermination des zones à enjeux

II / PRÉSENTATION DU CONTENU DE L'É.I.E

L'État Initial de l'Environnement

III / DES RESSOURCES AQUATIQUES FRAGILISÉES

- **Fonctionnement hydraulique**
- **Qualité et usages des eaux superficielles**
- **Qualité et usages des eaux souterraines**
- **Assainissement**
- **Protection et gestion des ressources aquatiques**
- **Animateurs de la gestion de l'eau**

IV / RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

- **Risques technologiques**
- **Risques naturels**

II / PRÉSENTATION DU CONTENU DE L'É.I.E

L'État Initial de l'Environnement

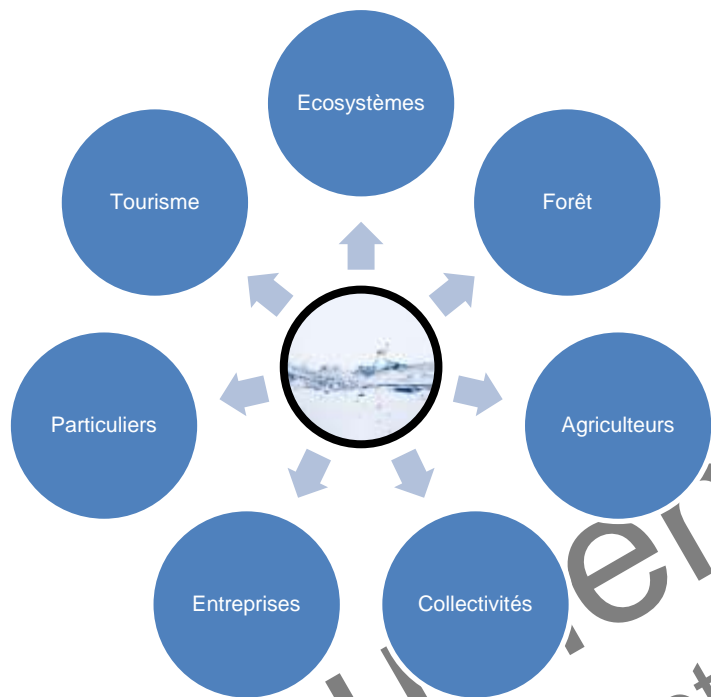
V / POLLUTIONS & NUISANCES

- L'air
- Le bruit
- La pollution des sols
- La gestion des déchets

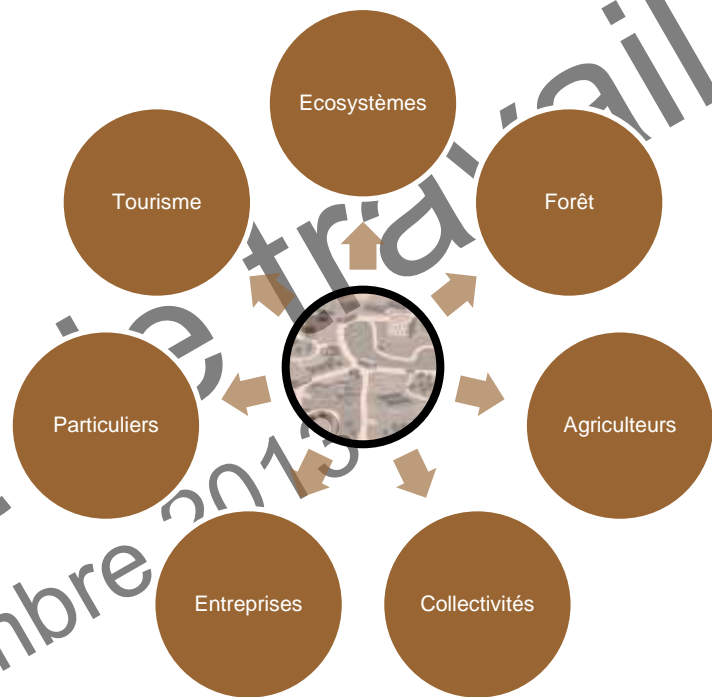
VI / MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

- Sources de consommation d'énergie
- Émissions de GES
- Inventaire des énergies renouvelables

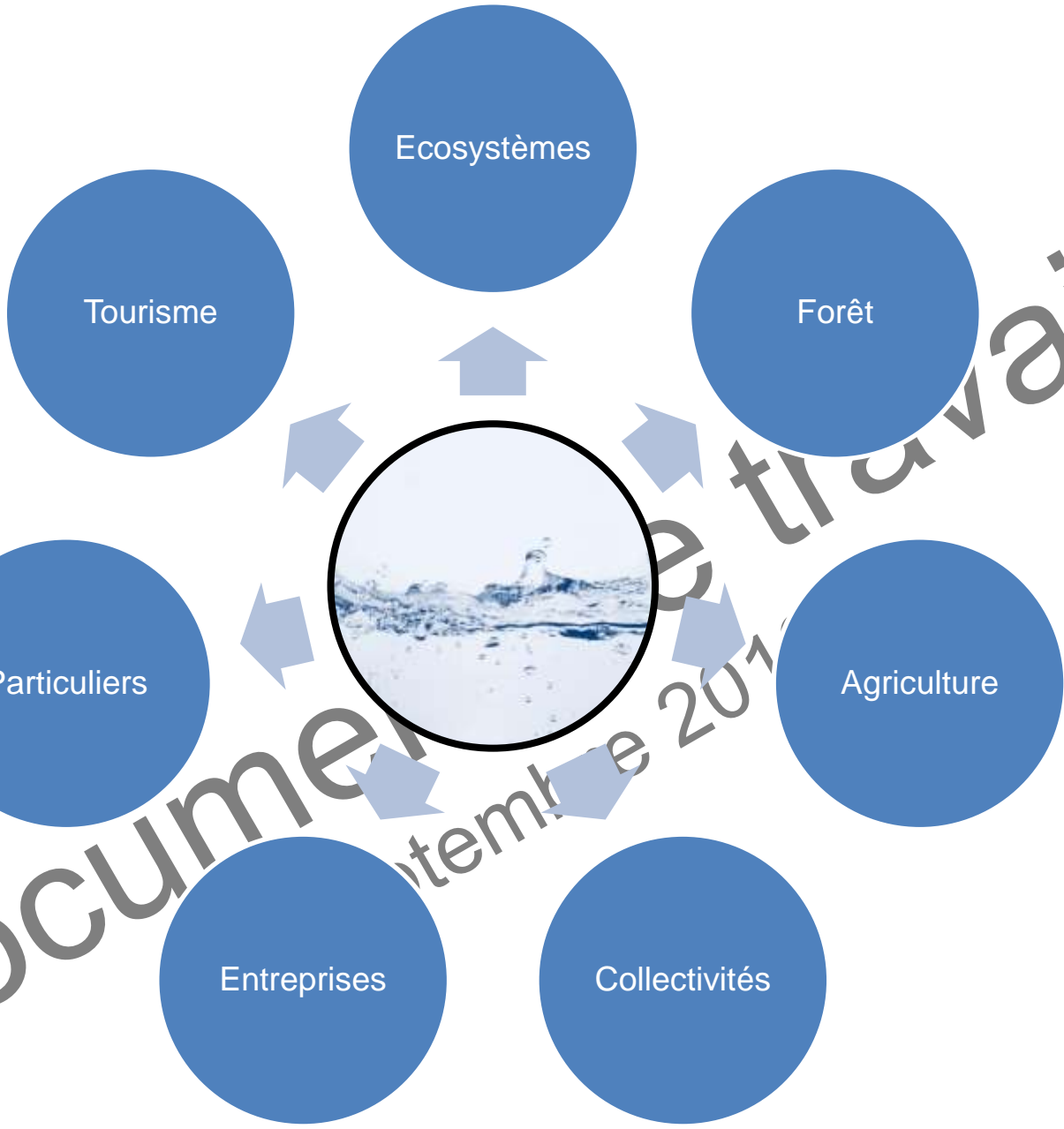
EAU



SOLS



Document de travail
septembre 2019



Document de travail
septembre 2016





Ecosystèmes

Forêt

Tourisme

Agriculteurs

Particuliers

Collectivités

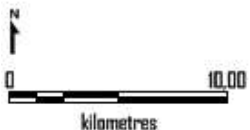
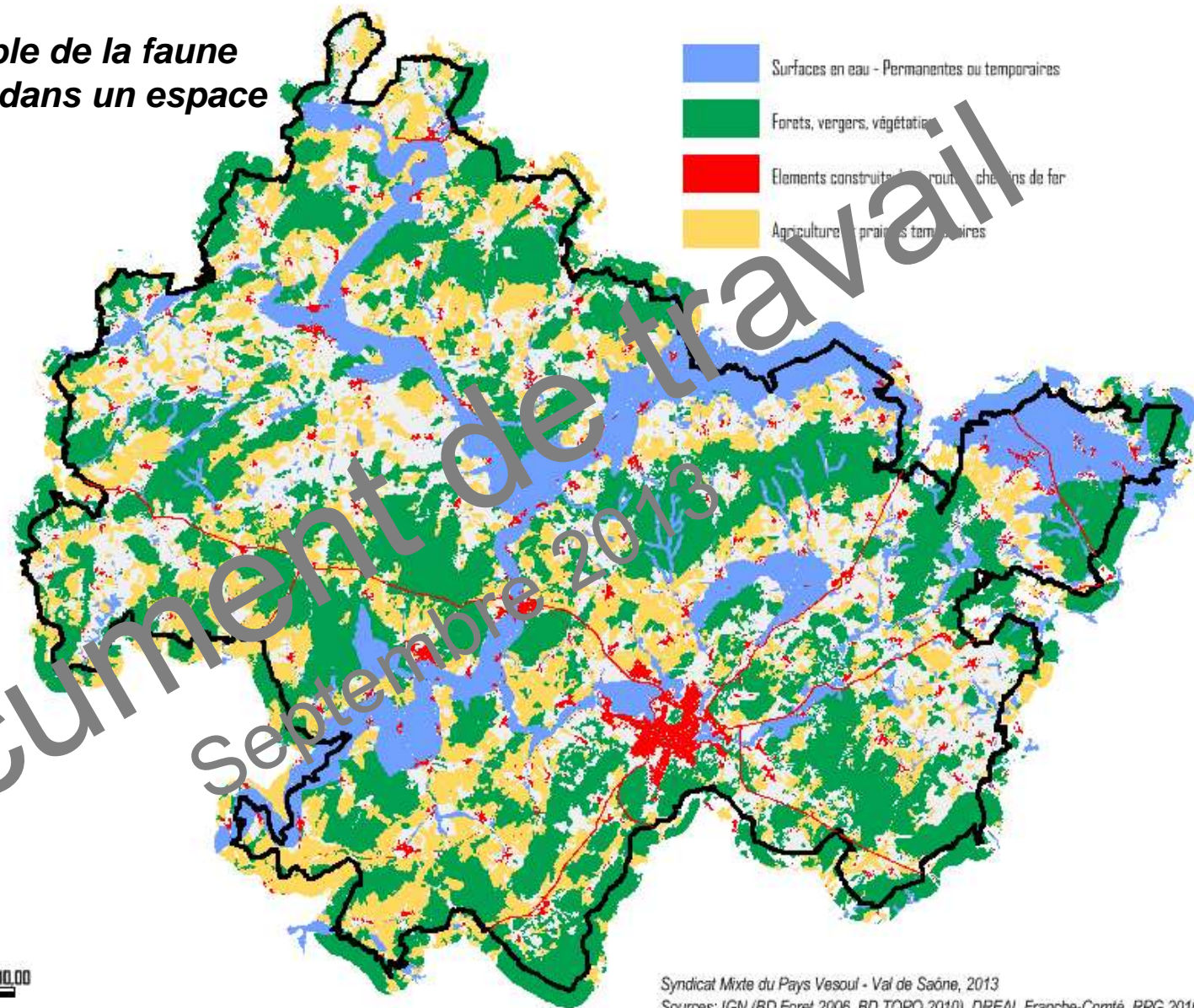
Entreprises

Document de travail
septembre 2013

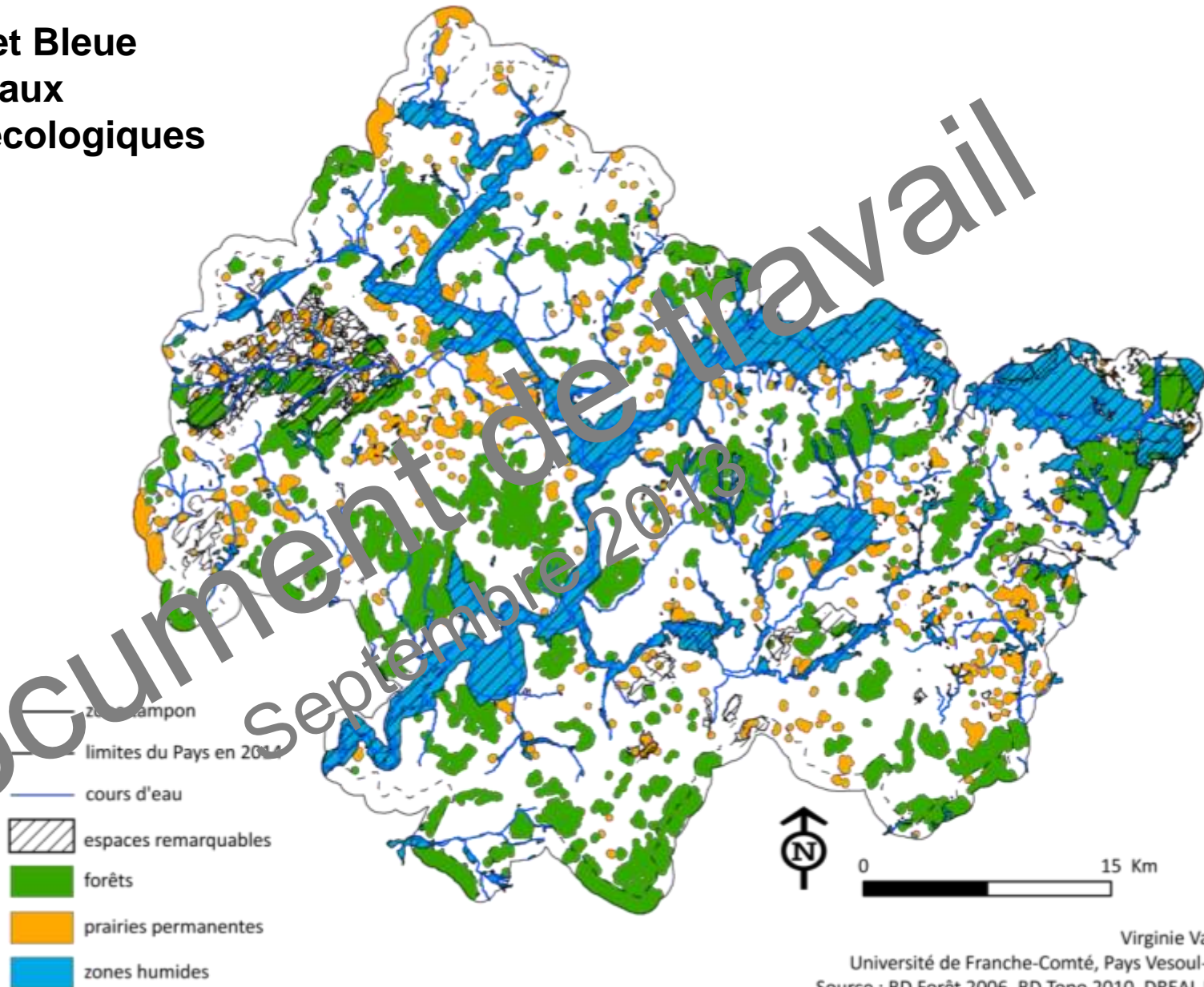


Ecosystème: Ensemble de la faune et de la flore réunies dans un espace naturel.

- Surfaces en eau - Permanentes ou temporaires
- Forêts, vergers, végétation
- Elements construits (routes, chemins de fer)
- Agriculture (prairies temporaires)



Trame Verte et Bleue
Qualité des eaux
Continuités écologiques
Réservoirs
Biodiversité



Trame Verte et Bleue:

Continuités écologiques et réservoirs :

- Marais, tourbières, carrières en eau, cultures et prairies artificielles en zones humides, plants d'eaux, cours d'eau, surfaces en eau, forêts et prairies humides, végétation rivulaire etc.
- Espaces inventoriés tels les Arrêtés de Protection de Biotope, Natura 2000, ZICO, ZNIEFF et
- zones humides

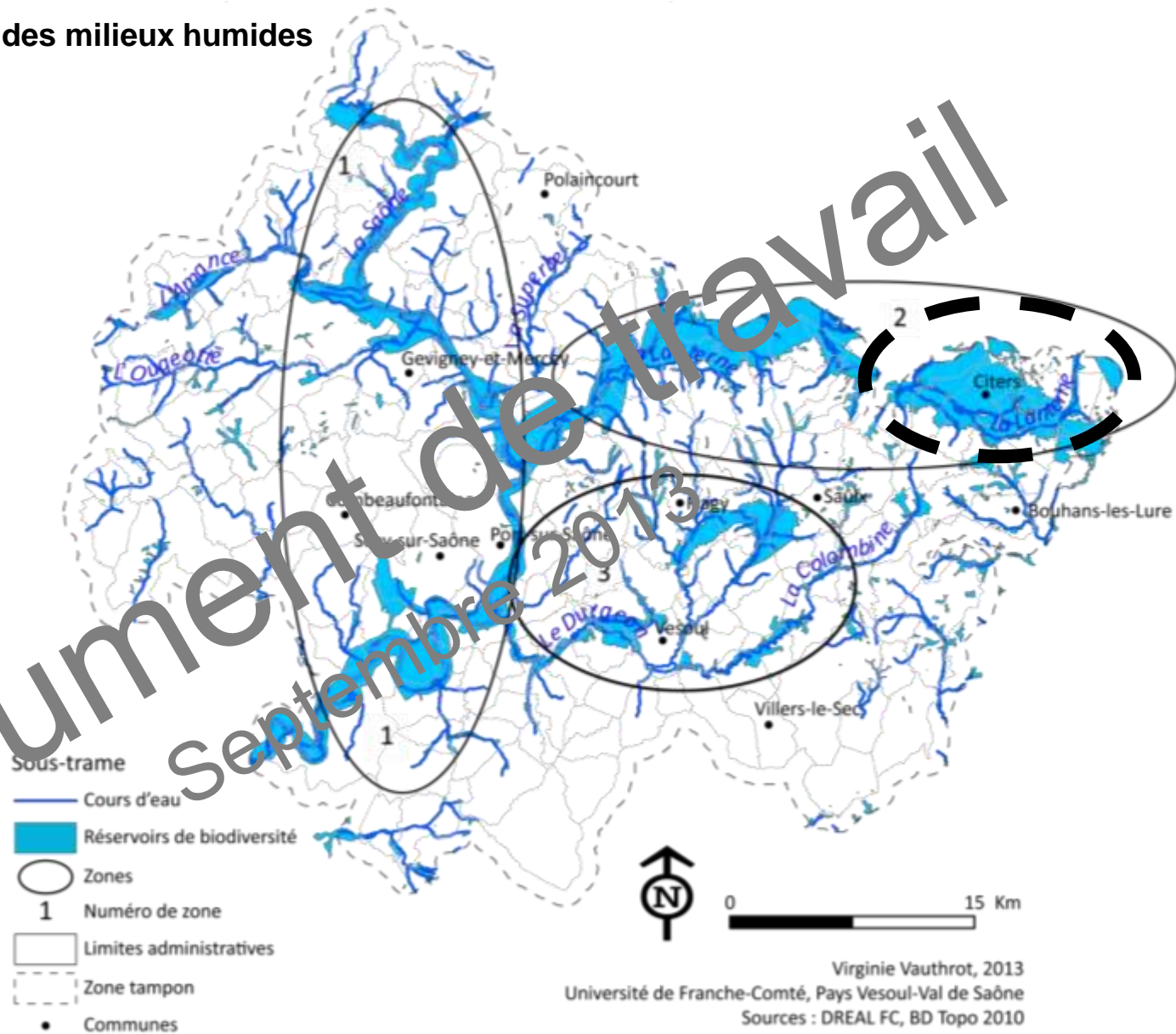
Biodiversité – Espèces emblématiques des milieux humides et des cours d'eau:

- Insectes : Agrion de Mercure, Conocéphale des Roseaux, Cordulégastre Bidenté, Cordulie
- Arctique, Criquet Palustre, Decticelle des Bruyères, Epithèque Bimaculée, Leucorrhine à gros thorax, Leucorrhine douteuse
- Mammifères : Castor d'Eurasie
- Oiseaux : Pipit Farlouse
- Amphibiens : Sonneur à Ventre Jaune, Triton Crête

Qualité des eaux

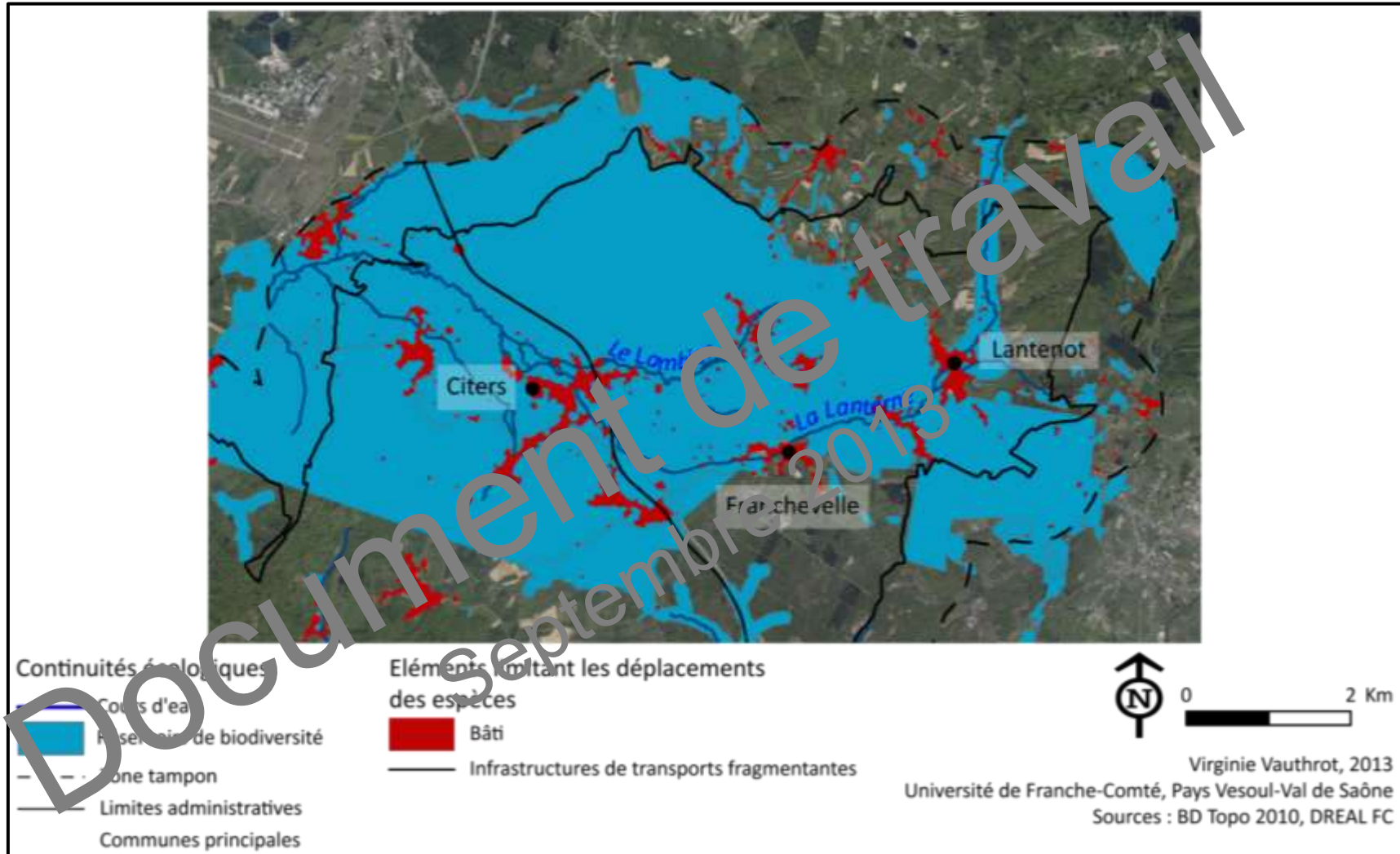
- Exigences nationales et européennes en la matière

Réservoirs de la trame des milieux humides





Exemple d'une continuité potentielle – Zone 2

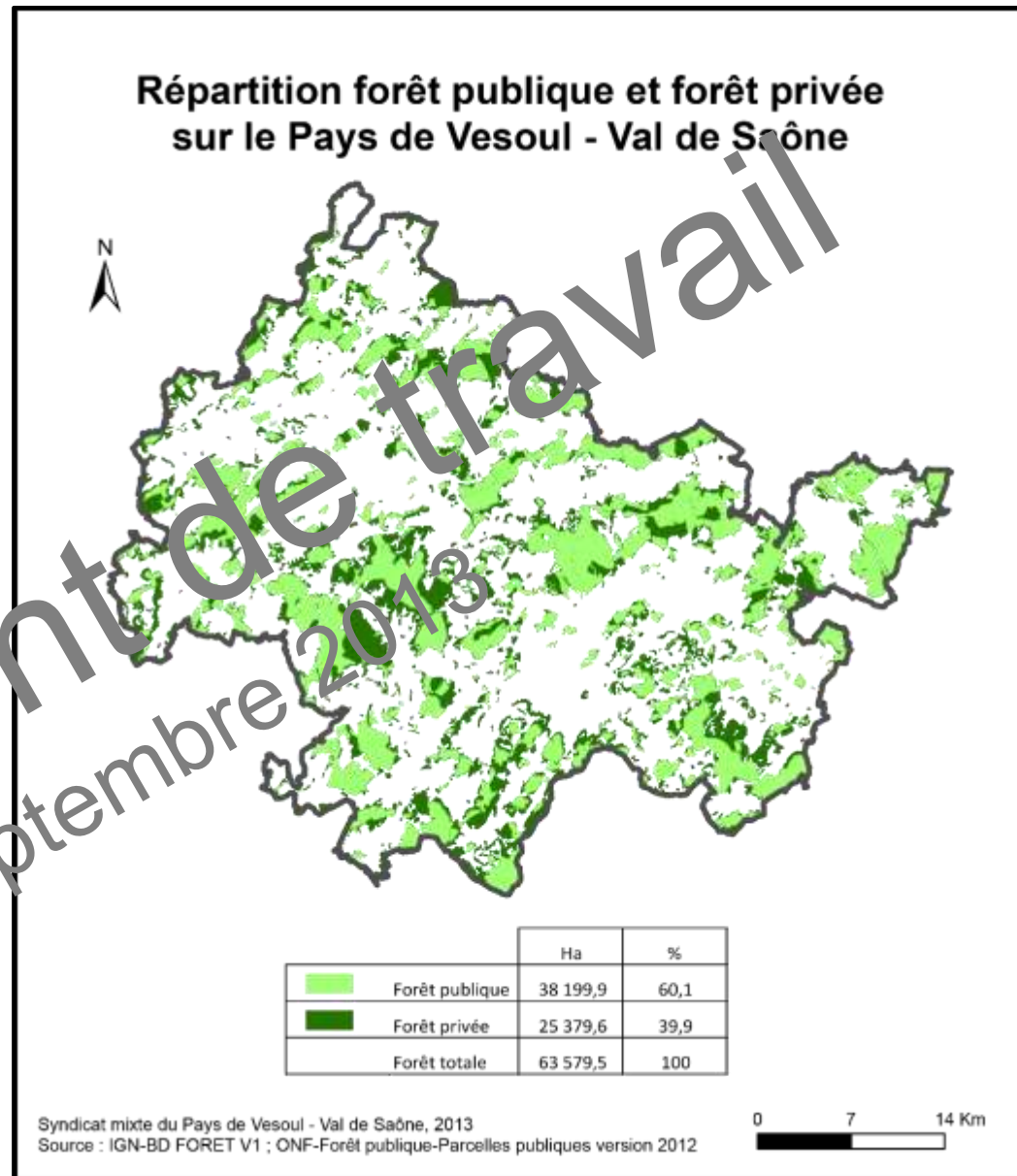


Besoins en eau de la foret

Besoins en eau annuels de la foret
(Estimation à 30 t/ha/j)

≈ 700 millions de m³ d'eau / an

Un hectare de hêtraie, qui consomme de 2.000 à 5.000 tonnes d'eau par an, en restitue 2.000 par évaporation.

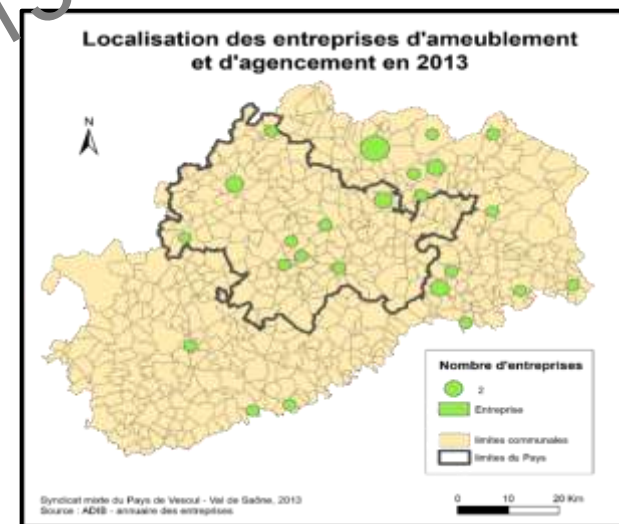
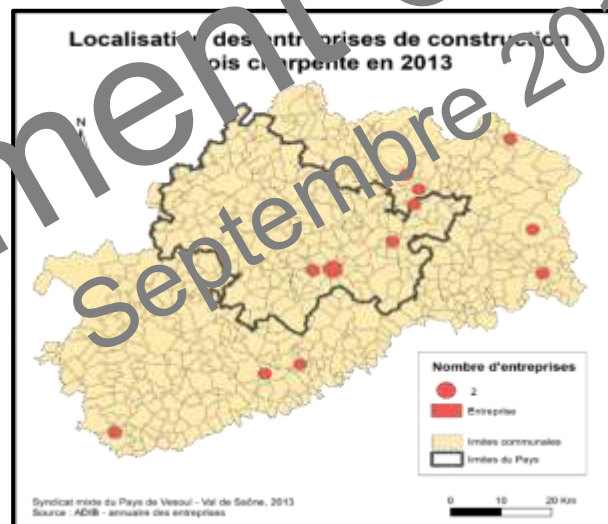
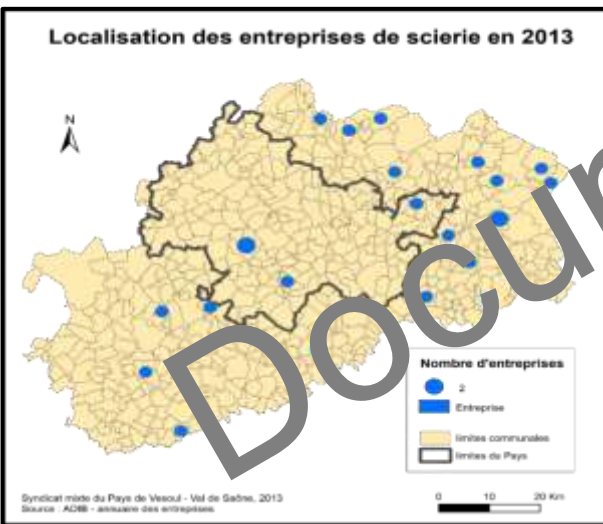
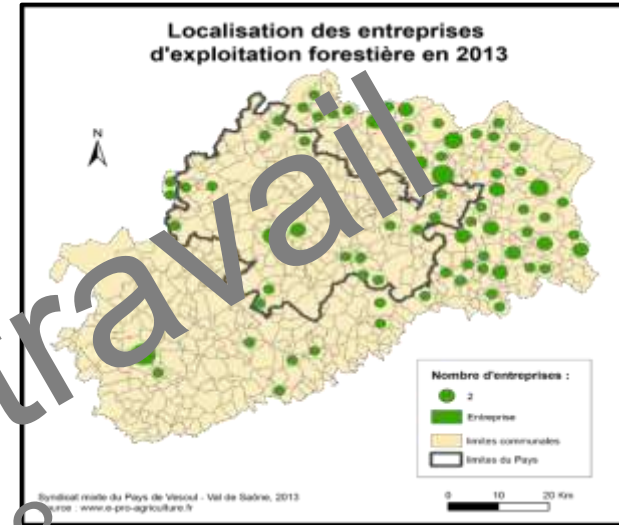




Qualité de la forêt

Une filière forestière qualitative, à l'échelle locale et départementale
Essentiellement des feuillus

Forêt privée très morcelée, mais la forêt publique représente 60% des espaces forestiers.





Qualité de la foret

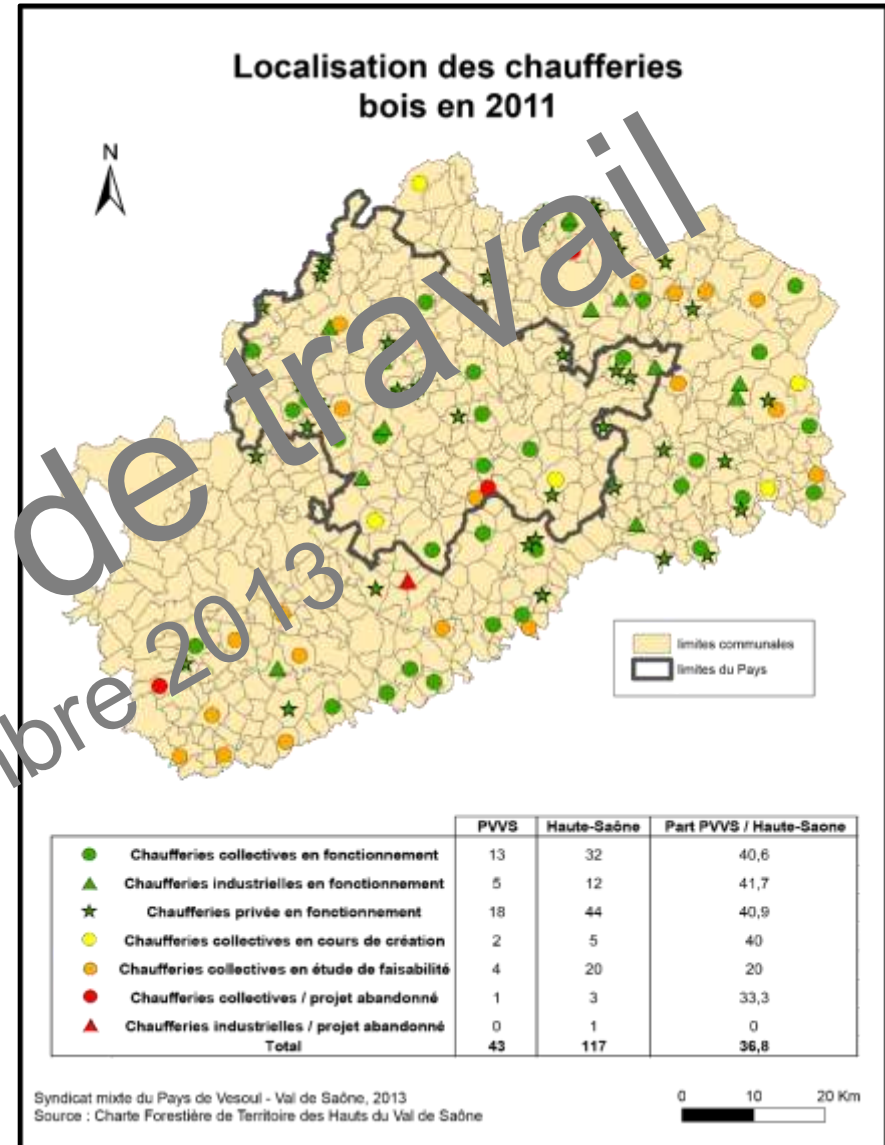
Une 50aine de chaufferies bois présentes sur le Pays, publiques comme privées.

Des débouchés certains pour la filière bois-énergie.

Quelle typologie de la filière forestière?

Comment garantir sa viabilité?

Quels débouchés valoriser? (Bois construction? Ameublement? Energie?)



Document de travail
 septembre 2013

Agriculture

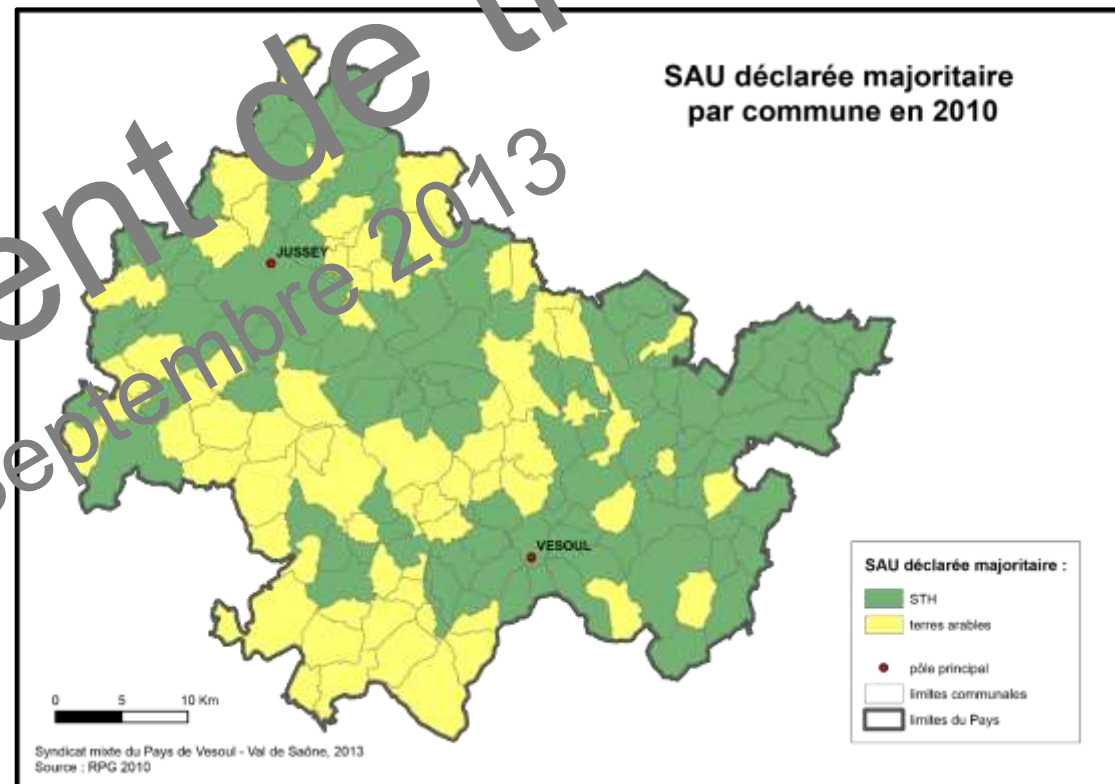
Le premier poste d'occupation du sol : **80 000 ha**, soit **49 %** du territoire, à vocation agricole

- **44 062 ha de surfaces toujours en herbe (54,6%)**
- **36 476 ha de terres arables (45,2%)**
- **161 ha de cultures permanentes (0,2 %)**

Un **besoin** de visibilité sur la conservation à long terme des terres agricoles.

Un **besoin** de stabilité sur les périmètres de protection autour des exploitations et bâtiments agricoles.

Un **besoin** de connaissance sur les [impacts prévisibles du réchauffement climatique](#) pour l'agriculture dans le PVVS



Agriculture – Réchauffement climatique et stress hydrique

Développement précoce des cultures:

La récolte des foins a été avancée d'environ 15 jours en 30 ans

Augmentation des températures

= rendements en hausse par simulation de la photosynthèse

Si augmentation des températures trop élevée: **stress hydrique**. Maïs et blé: plus vulnérables à la sécheresse.

Parasites: Augmentation de la résistance

L'agriculture: un puits de carbone, un émetteur de carbone?

Sols sous prairies permanentes stockent 70 tC /ha, soit 3 084 340 tC/an

Sols sous Terres arables 42 tC /ha soit 1 531 992 tC/an

(La forêt: un puits de carbone Forêt: 70 tC/ha en moyenne, soit 4 450 565 tC/an)

A l'échelle du PVVS, cela représente 5 % des émissions carbone qui sont compensées.

Les prairies : limitent l'érosion des terres, améliorent la qualité des sols, des eaux, et de la biodiversité, modèrent les inondations, économisent l'économie fossile.

Mais changements de pratiques agricoles et mutation vers la polyculture et la céréaliculture, et déplacements entraînés par l'activité agricole: plus productrices de GES.

COMMENT PREVENIR LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE SUR LE PVVS?

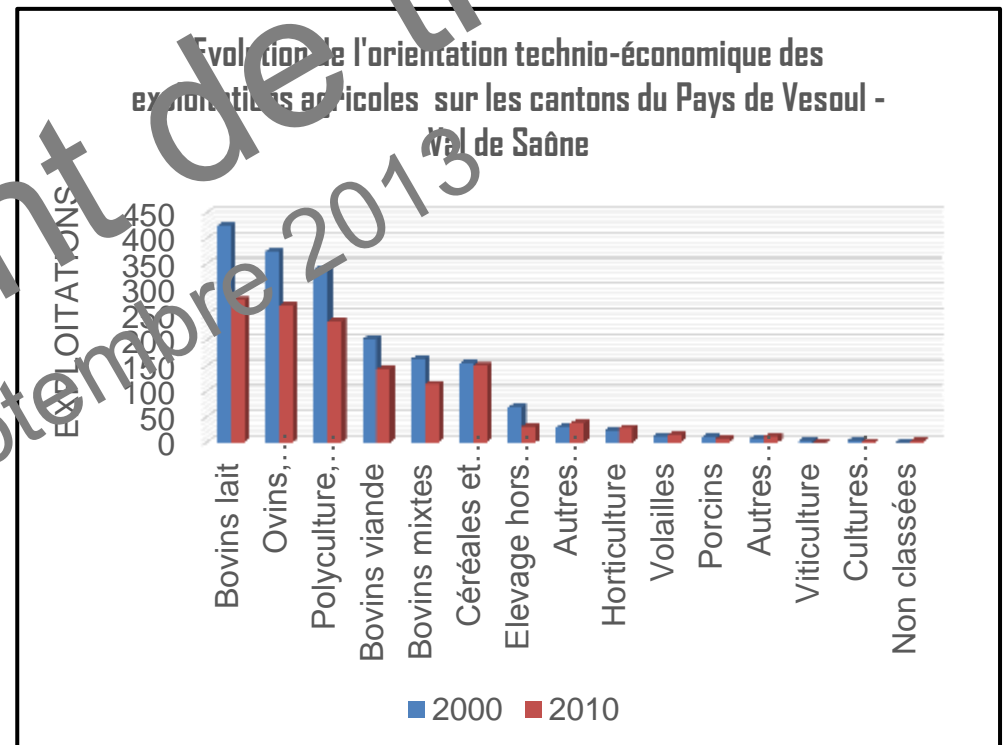
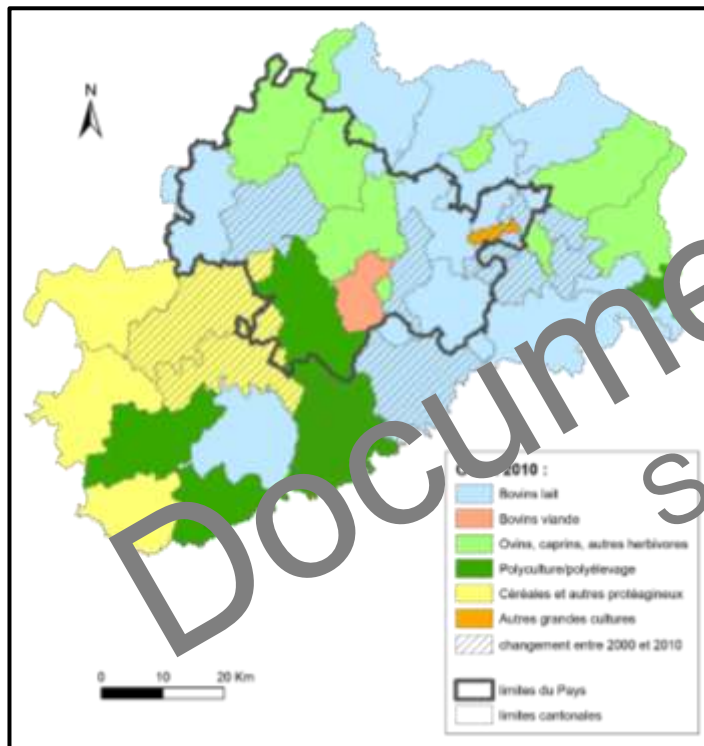
COMMENT EVALUER LES BESOINS EN EAU, ACTUELS et A VENIR, DE L'AGRICULTURE (culture & élevage) ET EN TIRER LES CONSEQUENCES?



Agriculture - Orientation

Un élevage bovin (lait ou viande) encore majoritaire mais qui décroît au profit des céréales.
 Impacts sur les paysages: Défrichement de haies et bosquets, prairies permanentes, destruction de micros – habitats et uniformisation des paysages
 Des bâtiments agricoles inexploités etc.

QUELLE STRATEGIE AGRICOLE? QUELS IMPACTS SUR LE BÂTI AGRICOLE? SUR LES PAYSAGES? SUR LES BESOINS EN EAU?



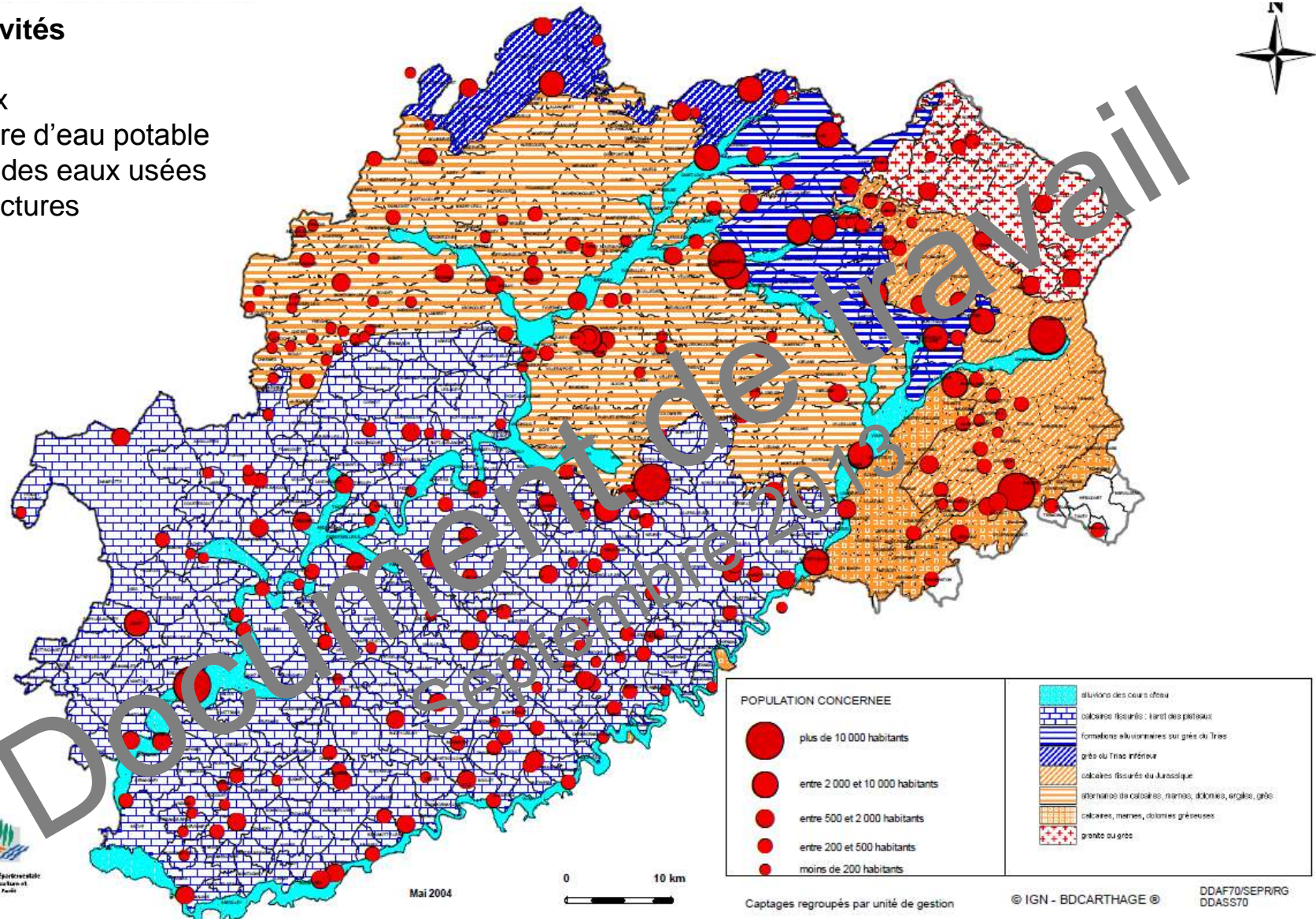
Collectivités

Réseaux

Fourniture d'eau potable

Gestion des eaux usées

Infrastructures



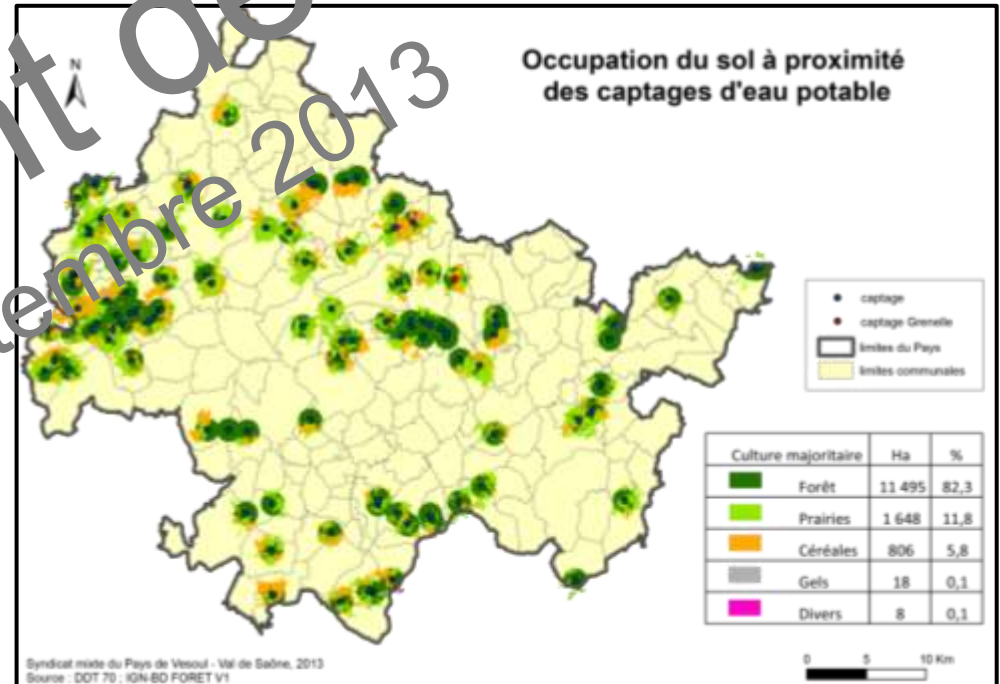
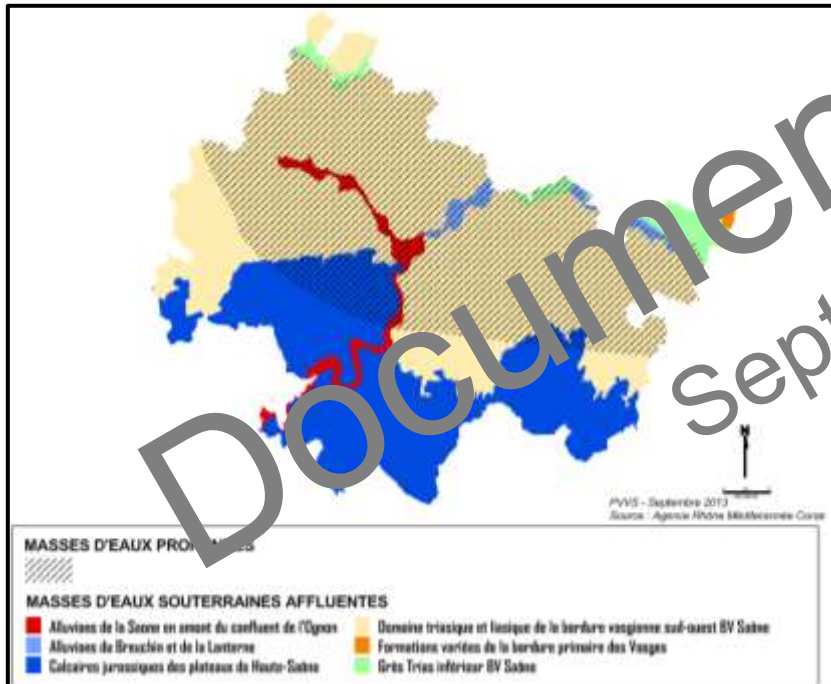
Collectivités

Eau potable & eaux usées: réseau et gestion

- Connaissance des réserves
- Qualité de l'eau
- Assainissement – Etat des lieux
- Réglementation – SPANC / SDA

Besoins propres aux infrastructures des collectivités

Piscines, plans d'eau artificiels par exemple.





Entreprises

Industrie: gros utilisateur d'eau, mais l'eau peut être rendue au milieu après utilisation.

Ex: Centrales hydroélectriques, refroidissement ou chauffage

Les industries les plus gourmandes en eau sont les industries de transformation.

En France, la production de fibres synthétiques, de papier et carton, de métal et l'industrie pharmaceutique: 2/3 de toutes les consommations.

Agro-alimentaire: besoin en eaux potables.

Transport fret fluvial

Processus

Rejets de produits ou déchets

Réalisation de réactions chimiques



Document de travail
septembre 2013



Particuliers

Usages quotidiens: 200 litres d'eau par habitant/j, soit 5 662 500 000 litres / an pour le PVVS
5 662 500 m³ / an nécessaires pour répondre aux besoins en eau des habitants du PVVS...
... soit **15 x le lac de Vaivre!**

(200 litres = 140 litres de consommations personnelles (hygiène, linge, vaisselle ménager, arrosage, préparation de la nourriture, boisson) + ensemble des consommations collectives (écoles, hôpitaux, voirie, activité professionnelle, restaurant etc.)

Usages récréatifs: sports, loisirs, plaisance, agrément etc.

Les particuliers bénéficient largement de l'ensemble des thématiques abordées aujourd'hui, directement ou indirectement, pour assurer leur qualité de vie quotidienne.

Santé

Qualité de l'eau de consommation

Document de travail
septembre 2013

Tourisme

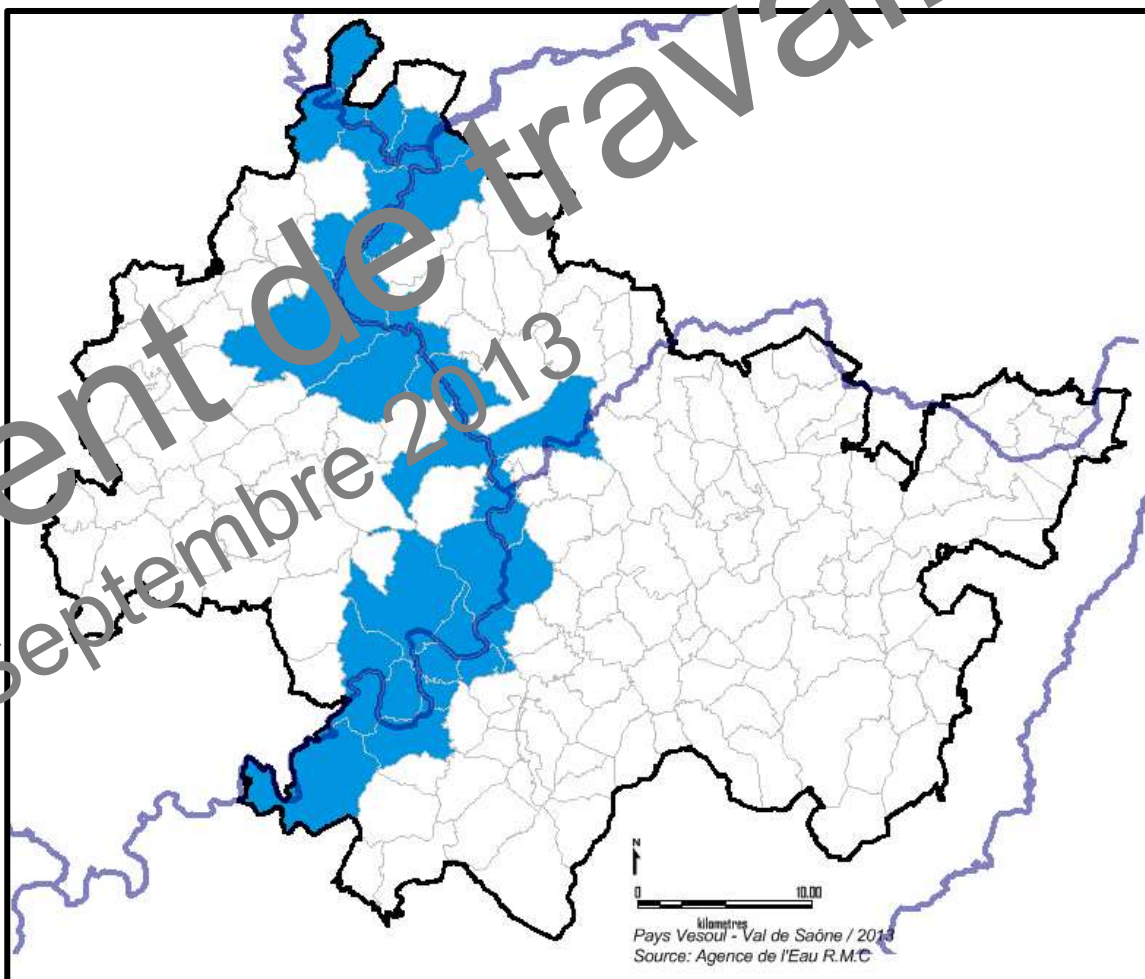
Plaisance fluviale: Saône

77 km de voies navigables dans le PVVS, en gabarit Freycinet, entre Corre & Soing – Cubry – Charentenay.

Péniches: 38.5 m x 5.05 mètres

Loisirs: sports et activités aquatiques

Cadre de vie et paysages





Comment s'articulent les usages et besoins de la biodiversité, forêt, agriculture, collectivités, des hommes et du tourisme autour de l'eau?

A QUELLES QUESTIONS DOIT RÉPONDRE LE SCOT? QUELS CONFLITS D'USAGE DOIT - IL PRÉVENIR?

Quels besoins en eau pour le territoire? Comment sécuriser et garantir la qualité de l'alimentation en eau potable et d'irrigation dans un contexte de stress hydrique et d'urbanisation toujours grandissants?

BIODIVERSITE

- Garantir le fonctionnement des continuités écologiques, maintenir et assurer la qualité des espaces de vie des espèces.

FORÊT:

- Prévenir et anticiper les impacts du réchauffement climatique sur la sylviculture, et sur les filières autour du bois. Comment assurer la viabilité des activités sylvicoles?

AGRICULTURE:

- Prévenir et anticiper les impacts du réchauffement climatique sur l'agriculture: Quelle agriculture demain? Comment assurer la viabilité des activités agricoles?

COLLECTIVITES

- Quels besoins des collectivités? Comment engager les collectivités dans une démarche exemplaire?



Comment s'articulent les usages et besoins de la biodiversité, forêt, agriculture, collectivités, des hommes et du tourisme autour de l'eau?

A QUELLES QUESTIONS DOIT RÉPONDRE LE SCOT? QUELS CONFLITS D'USAGE DOIT - IL PREVENIR?

Quels besoins en eau pour le territoire? Comment sécuriser et garantir la qualité de l'alimentation en eau potable et d'irrigation dans un contexte de stress hydrique et d'urbanisation toujours grandissants?

INDUSTRIE:

- Comment permettre le développement d'activités industrielles en lien avec l'eau, sans mettre en question la qualité des milieux?

PARTICULIERS

- Quelles exigences se fixer en matière d'accès à de l'eau potable de qualité?
- Comment articuler la question des besoins en eau avec le souhait d'un développement démographique renforcé?

TOURISME

- Quelle stratégie touristique de valorisation de la Saône?

Document de travail
septembre 2013